



DECISION DU MAIRE

N° 2025.19

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LA RESTAURATION D'ARCHIVES COMMUNALES

Le Maire de la Ville de MELUN,

VU l'article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2023.10.5.190 du Conseil municipal du 17 octobre 2023 donnant délégation au Maire de Melun, en vertu de l'article L 2122-22- 26° du Code Général des Collectivités Territoriales, pour demander l'attribution de subventions à l'Etat ou aux autres collectivités territoriales, à l'exception des demandes supérieures à 30 000 € ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de restaurer certains documents des Archives de Melun compte-tenu de leur état de conservation, de leur intérêt historique ou de leur intérêt pour le public ;

CONSIDERANT que le coût de la restauration est estimé à 2 685.55 € H.T ;

CONSIDERANT que la Commune peut bénéficier d'un soutien financier de l'Etat pour la réalisation de ces travaux à hauteur de 50% du montant H.T ;

CONSIDERANT que, par une première décision, le Maire de la Ville de Melun avait décidé de solliciter auprès de l'Etat une subvention pour la restauration d'archives communales ;

CONSIDERANT que cette première décision comportait une liste précise des archives municipales concernées ;

CONSIDERANT qu'une catégorie d'archives municipales ne figurait cependant pas dans cette liste ;

CONSIDERANT qu'il convient donc d'abroger cette première décision afin de mettre à jour la liste des archives municipales concernées par la demande de subvention auprès de l'Etat pour leur restauration ;

DECIDE

- **D'ABROGER** la décision n°2025.04 par laquelle le Maire de la Ville de Melun sollicite auprès de l'Etat une subvention pour la restauration d'archives communales ;
- **DE SOLLICITER** auprès de l'Etat une subvention de 1 342.77 € H.T pour la restauration des archives municipales suivantes :
 - Neuf registres de délibérations du conseil municipal de Melun (1832 à 1882),
 - Six plans concernant des travaux ou projets à effectuer à l'église Saint-Aspais et à la Collégiale Notre-Dame (1858-1865),
 - Un plan concernant une cession de terrain au Baron Fréteau de Pény pour l'ouverture de la rue de la Varenne (sans date),
 - Un plan général de demande de rectification de mise à l'alignement de la propriété Plusquelet (1875),
 - Liasse 7 feuillets Bureau de bienfaisance, secours d'urgence et indigents (1793-An III)

- Liasse 6 feuillets Bureau de bienfaisance, secours (1817)
- Liasse 27 feuillets Comptes de dépenses – frais administration, mémoires, mandats (1796)
- Un plan de situation des industries betteravières (1858-1886)

Envoyé en préfecture le 28/04/2025 8-
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 077-217702885-20250428-2025_19-AU



- **DE DIRE** que la recette correspondante sera inscrite au budget 2025.

Fait à MELUN, le 28/04/2025

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'K' followed by a horizontal line.

Kadir Mebarek